

## RLM niv 2

Nom et prénom du cavalier

Nom du cheval



Position:



20m x 40m

Trot assis

Temps : entre 4'00 et 4'30

	Mouvements à présenter	Points /10	Coeff	note	Observations
01.	Pas moyen (minimum 40m consécutifs)		X 2		
02.	Kurzkehrt vers la droite <b>et</b> vers la gauche		X 1		
03.	Trot rassemblé, volte de 8m à <b>droite</b> incluse		x 1		
04.	Trot rassemblé, volte de 8m à <b>gauche</b> incluse		x 1		
05.	<b>Epaule en dedans à droite (trot rassemblé)</b> min. 12m consécutifs		x 1		
06.	<b>Epaule en dedans à gauche (trot rassemblé)</b> min. 12m consécutifs		x 1		
07.	Trot moyen + transitions		x 1		
08.	Galop rassemblé à droite, volte de 10 incluse		x 1		
09.	Galop rassemblé à gauche, volte de 10 incluse		x 1		
10.	Contre-galop à droite (min. 20m consécutifs)		x 1		
11.	Contre-galop à gauche (min. 20m consécutifs)		x 1		
12.	Galop moyen + transitions		x 1		
13.	Changement de pied de ferme à ferme vers la droite		x 2		
14.	Changement de pied de ferme à ferme vers la gauche		x 2		
15.	L'entrée et les arrêts au début et à la fin de la reprise		x 1		
	<b>Total pour l'exécution technique</b> (max. 180 points)				
	<b>Pénalités à déduire</b> (2 points pour chaque erreur – voir R.N. art. 421.2.6.2)				
	<b>Total (points) pour l'exécution technique</b>				

# RLM niv 2

	Présentation artistique	Points /10	Coeff	note	Observations
16.	Rythme, énergie et élasticité		x 2		
17.	Harmonie entre le cavalier et le cheval		x 2		
18.	Chorégraphie, utilisation de la piste et créativité		x 2		
19.	Degré de difficulté. Calcul des risques		x 2		
20.	Choix de la musique et son interprétation		x 2		
<b>Total pour la présentation artistique (max. 100 points)</b>					
(*) L'utilisation de demi-points est autorisée tant pour les notes techniques qu'artistiques.					

<b>Total pour l'exécution technique / 1,8</b>	%
<u>Total pour la présentation artistique</u> <u>Pénalité de temps</u> ( plus de 4'30 ou moins de 4'00 = déduction de 0,5 %)	
<b>Total pour la présentation artistique</b>	%
<b>Total général</b> (% technique + % artistique)	%
<b>RESULTAT FINAL (total général / 2)</b>	%

Dans le cas où plusieurs concurrents ont le même résultat final, leur classement est déterminé par le score final de la présentation artistique.

Mouvements interdits (se référer également au document « RLM des Ligues – Directives pour les Juges ») :

- Renvers, travers et appuyers
- Changements de pied en l'air
- Tous les mouvements d'un plus haut niveau (sauf si autorisé dans les directives)

Signature du juge: